



Propriétaire : 10m² de terrain en moins

Par **dadiem**, le **26/02/2008** à **11:35**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement neuf sur plan avec un jardin de 60 m², mais lors de ma visite (1 mois avant la remise des clefs) il n'y avait que 50 m². Les papiers signés chez le notaire indiquent un terrain de 60 m². Le promoteur immobilier a reconnu son erreur mais il est impossible de modifier la surface (le parking est déjà fait). J'ai demandé une rectification des papiers chez le notaire (pour le cadastre) à leur frais.

J'aimerais savoir à quelle autre compensation j'ai le droit...compensation financière pour les 10m² que je n'aurais jamais ? compensation pour dommage ?

Merci de m'indiquer les recours possibles auxquels j'ai droit.
Merci pour vos réponses